

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	02.04.2014			DFS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe PopVertsSol		Lié à: ad 13.039
Titre: Amendement au projet de loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC)		
Contenu: Article 16^{bis} (nouveau) <i><u>¹Les unités administratives qui disposent d'une comptabilité analytique dressent un catalogue des prestations et chiffrent leur coût.</u></i> <i><u>²Les données du catalogue sont régulièrement mises à jour.</u></i> <i><u>³Le catalogue et ses mises à jour sont adressés au législatif.</u></i>		
Motivation (facultatif):		

